



**Compte-Rendu de la réunion de l'Observatoire DT-DICT Normandie
20 juin 2024 (10h30-12h00, en présentiel et distanciel)**

Sont présents :

Pour le Collège Entreprises :

Alain GARNIER	Président de l'Observatoire DT-DICT, SARC, FRTP Normandie
Nicolas VAUDRY	SORAPEL (<i>absent excusé</i>)
Elodie HOUET-LEVILLAIN	COLAS
Eric QUESSANDIER	EIFFAGE
Clémence AMY	SATO
Fabian REFOUR	BERNASCONI
Tiphaine HERRY	EUROVIA

Pour le Collège Exploitants :

Yohan MARCHIX	ENEDIS
Thomas ILSKI	GRDF
Marina MONTEIL	AXIONE représentant Eure Normandie THD

Pour le Collège Maitres d'ouvrage :

Carole BREQUIGNY	ROUEN Métropole – cycle de l'eau (<i>absent excusé</i>)
Blandine HOLLAND	ROUEN Métropole – voirie (<i>absent excusé</i>)
Christian LECLERC	ROUEN Métropole Normandie
Sébastien LEON-LOUYS	HAROPA PORT - Gestionnaire de voirie
Steve RENAUX	HAROPA PORT LE HAVRE

Pour le Collège Etat et Organismes de prévention :

Didier BARBAY	DREAL Normandie
Aurélien GAUDET	DREAL Normandie

François-Xavier GUYOT	SMABTP (<i>absent excusé</i>)
Yoann SCHNEIDER	SMABTP
Tamara LEYLAVERGNE	PROTYS
Alexandre NEURAZ	PROTYS
Christophe LABBE	OPPBTP

Invité :

Jean BOURBON GRDF

Accueil des participants

Alain GARNIER procède à l'accueil des participants en débutant avec un tour de table. Il passe ensuite à l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du précédent compte-rendu ;
2. Bilan de la deuxième édition des Semaines Régionales de la Prévention ;
3. Activation des groupes de travail Marquage-Piquetage et Investigations Complémentaires ;
4. Atelier Rue du marquage – GRDF ;
5. Echanges et questions diverses.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de la deuxième édition des Semaines Régionales de la Prévention

Tamara LEYLAVERGNE débute la présentation par l'annonce des chiffres clés et des faits marquants de cette deuxième édition.

Lors de cette deuxième édition 817 visites ont été réalisées représentant une augmentation de 63% par rapport à la première édition. Parmi ces visites 54% ont été réalisées par des exploitants et 14% par les gestionnaires de voirie. Les entreprises de travaux ont réalisé 189 visites.

Les enjeux des Semaines régionales de la Prévention sont ensuite rappelés. D'une part, ces semaines ont pour objectif de consolider la démarche de sensibilisation et de la développer auprès de tous les acteurs de la réforme anti-ndommagement. D'autre part, elles visent à collecter des données pour obtenir une synthèse permettant la mise en place d'actions de prévention tant au niveau du visiteur, de l'organisation que de l'Observatoire Régional DT-DICT de Normandie.

Tamara LEYLAVERGNE énonce le taux de conformité moyen de cette deuxième édition qui s'élève à 80.6%. Un taux en baisse par rapport à la première édition mais synonyme d'une meilleure appropriation du questionnaire.

Est ensuite souligné l'écart entre le taux de conformité moyen et celui observé par le panel d'experts, qui s'élève à 66,5 %. Les membres du Comité de suivi des Semaines de la Prévention attribuent cet écart à une amélioration dans la formulation des questions, ce qui permet d'obtenir un taux plus représentatif de la réalité.

Il est précisé que le taux de conformité des chantiers est évalué plus sévèrement par les Entreprises de Travaux Publics que par les MOA ce qui reflète un niveau d'exigence plus important des Entreprises de Travaux par rapport à leurs chantiers. Les MOA attribuent aux chantiers un taux de conformité moyen de 88,7% tandis que les Entreprises de Travaux attribuent aux chantiers un taux de conformité de 78,2%.

La présentation des résultats se poursuit avec l'analyse du taux de conformité par réponse aux questions. Les constats sont les suivants :

- Une légère baisse du nombre de récépissés reçus et présents sur le chantier par rapport à 2023 ;
- La présence de compte-rendu de marquage-piquetage (CRMP) sur le chantier reste analogue à 2023 ;
- Le taux de maintien du marquage des réseaux reste analogue à 2023.

S'ensuit la présentation du taux de conformité par réponse aux questions du panel d'expert. Les écarts les plus notables concernent le taux de conformité de :

- La réalisation des Investigations Complémentaires (-43 points) ;
- Le maintien du marquage (-20 points) ;
- La présence du CRMP (-17 points) ;
- La présence de tous les récépissés (-12 points).

Les résultats obtenus par chaque métier sont analysés et comparés. Les écarts les plus notables des taux de conformité entre les Entreprises de Travaux et les Exploitants sont :

- Le CRMP co signé (74% EXP vs 54% ET) ;
- CRMP signé uniquement par l'ET (18% EXP vs 36% ET) ;
- La réalisation des Investigations Complémentaires (63% EXP vs 52% ET).

Pour le panel d'experts Exploitants et Entreprises de Travaux, les écarts les plus notables concernent :

- La présence de tous les récépissés (79% EXP vs 72% ET) ;
- Le CRMP co signé par l'ET et MOA (61% EXP vs 70% ET) ;
- CRMP signé uniquement par la MOA (9% EXP vs 56% ET) ;
- La réalisation des investigations complémentaires (13% EXP vs 33% ET).

A l'issue de cette présentation approfondie des résultats plusieurs observations ont été formulées.

Le sujet des arrêtés de circulation a été abordé, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas justifiés. Dans de tels cas, les membres de l'Observatoire reconnaissent que l'absence de justification complexifie leur gestion et introduit des risques supplémentaires.

Un autre sujet a été soulevé à savoir l'absence de réponse d'un exploitant de réseaux à une DT, une DICT ou une DT-DICT conjointe. Dans cette situation, il est possible de transmettre l'information au Guichet Unique via l'adresse mail exploitant-ne-repond-pas@ineris.fr.

Alain GARNIER précise que les résultats relatifs aux thèmes du Marquage-Piquetage et des Investigations Complémentaires seront étudiés et analysés de manière plus approfondie lors des réunions des groupes de travail.

Enfin, Alain GARNIER conclut cette présentation par l'annonce de plusieurs initiatives importantes. Il mentionne d'abord la préparation d'un webinaire consacré à la présentation des résultats des Semaines Régionales de la Prévention en Normandie.

De plus, il révèle la création d'un nouvel indicateur spécifiquement dédié à ces Semaines, dans le but d'assurer un suivi précis des chiffres et des performances associées.

3. Activation des groupes de travail

Dans le prolongement des SDP 2023, les membres de l'Observatoire ont décidé de constituer 2 groupes de travail « marquage-piquetage » et « Investigations complémentaires ».

Alain GARNIER revient sur la constitution de ces groupes. Il procède à un nouvel appel à volontaire pour compléter ces derniers.

Monsieur Christian LECLERC se porte volontaire pour intégrer les deux groupes de travail. Tamara LEYLAVERGNE confirme également la participation de PROTYS à ces deux groupes de travail.

Alain GARNIER s'engage à solliciter de son côté d'autres maîtres d'ouvrages afin de compléter les groupes de travail.

Pour récapituler, les groupes sont composés de la manière suivante :

Marquage-piquetage	Investigations complémentaires (IC)
<ul style="list-style-type: none">- Guillaume WOJCIECHOWSKI- Sophie BERTIN- Karine BRAUD- Christian LECLERC- Tamara LEYLAVERGNE - PROTYS	<ul style="list-style-type: none">- François-Xavier GUYOT- Nathalie DEVIENNE- Guillaume WOJCIECHOWSKI- Nadira MESSAOUDI- Christian LECLERC- Tamara LEYLAVERGNE - PROTYS

Les membres de ces groupes de travail seront prochainement contactés afin de fixer une première réunion.

4. Atelier Rue du Marquage - GRDF

Les deux éditions des Semaines de la Prévention en Normandie ont révélé un manque de maîtrise du Marquage-Piquetage, ainsi qu'une connaissance insuffisante de la réglementation correspondante. A cet égard, Alain GARNIER suggère aux membres de l'Observatoire une première approche visant à renforcer les compétences sur ce sujet, à travers la présentation de l'Atelier Rue du Marquage.

Monsieur BOURBON, chef d'exploitation chez GRDF procède à la présentation de l'Atelier Rue du Marquage. Cet atelier, développé par l'entreprise GRDF est destiné à aider, accompagner et apporter des solutions concrètes aux maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre ou Entreprises TP afin de mieux appréhender le décret anti-endommagement dans le cadre de leurs travaux.

Au cours de cet atelier d'une durée de 1h30-2h00 les acteurs sont mis en situation réelle grâce à la reproduction grandeur nature d'une rue existante avec différents conduits enterrés et branchements gaz. Les thèmes abordés sont la présentation des risques, la réglementation, la lecture et la compréhension d'un plan, l'identification des ouvrages non répertoriés en cartographie, le repérage, marquage-piquetage des ouvrages, fuseaux et des zones de travaux ainsi que la conduite à tenir en cas de dommage.

Cet atelier est déployable sur l'ensemble du territoire national et peut inclure des interventions directement en entreprise. Il est également envisageable de regrouper plusieurs parties prenantes dans une même session.

5. Echanges et questions diverses

Alain GARNIER précise que la prochaine réunion de l'Observatoire Régionale DT-DICT de Normandie sera consacrée à la présentation des indicateurs nationaux et régionaux. Les exploitants seront prochainement contactés afin qu'ils transmettent leurs indicateurs.

Alain GARNIER remercie tous les membres de l'Observatoire pour leur participation en nombre lors de cette réunion.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Prochaine réunion le 24 octobre 2024 de 10h à 12h à PETIT-COURONNE et en visio.